

FLASH INFO N° 2020/07/06



DEMANDE DE BRACELETS SUPPLEMENTAIRES

ESPECE « SANGLIER »

Dans la perspective de l'ouverture anticipée de la chasse au « sanglier » en battue du 15 Août 2020, certains détenteurs de plan de chasse expriment d'ores et déjà des besoins de bracelets de marquage supplémentaires.

Dans le contexte dégradé que vous connaissez, eu égard à la proportion de dégâts encore très élevée cette année, et aux répercussions financières qui seront encore très importantes, ces attributions supplémentaires ne pourront s'envisager que dans un objectif de régulation.

A ce titre, les bracelets supplémentaires seront attribués au tarif unique de 40 euros, jusqu'à l'ouverture générale. (Ces bracelets supplémentaires à 40 euros ne sont pas inclus dans le calcul de la taxe à l'hectare l'année prochaine).

Il n'est plus raisonnable, tant que le niveau des dégâts de sanglier sera à ce niveau, de pratiquer des tarifs réduits. Une réflexion sera donc engagée sur la suspension de ce tarif dans le cadre d'une responsabilisation financière des massifs dits « à enjeux » avec l'objectif d'aboutir à une véritable prise de conscience collective de la situation.

**Le Président de la Fédération
des Chasseurs de la Meuse**

H.VUILLAUME